



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-06-01

Séance du 7 novembre 2024

Date de la convocation :

30 octobre 2024

Affichage de la convocation :

30 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, sept novembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Michèle ALVES, Anne CHAMPETINAUD, Robert HERPOYAN, Yann LEONET, Lindsay DIAS, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Alain VIEUX (Procuration à A. CHAMPETINAUD), Stratos TSALAPATIS (Procuration à C. CHARTON), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET).

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

procurations : 4

absents : 5

votants : 22

ABSENTS : Bernard MATEOS, Muriel BRUGNOT, Anaïs TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Yvan HERZIG a été élu secrétaire de séance.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,

VU l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 16 ;

VU l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération du 11 mai 2023 ;

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 11 mai 2023 pour la période du 25 août 2024 au 28 octobre 2024 et qui s'établissent comme suit :

1- Déclarations d'intention d'aliéner

NUMERO	DECISION	DATE	ADRESSE	NATURE DU BIEN
DIA00137624A0026	NON PREEMPTION	20/09/2024	2b, avenue des Brotteaux	Bâti sur terrain propre
DIA00137624A0027	NON PREEMPTION	24/09/2024	22 rue Bêche Fève	Bâti dur terrain propre

2- Délivrances et reprises de concessions cimetièrè

Date de l'arrêté	Concession		
	Emplact	Durée	Type
31/08/2024	A n°43	50	1ère dem.
05/08/2024	D n°26	50	Renouv.
25/08/2024	G n°42	15	Renouv.
16/09/2024	G n°60	15	Renouv.
19/09/2024	AC n°06	30	Renouv.
22/09/2024	L n°21	15	Renouv.
20/09/2024	C n°51	30	Renouv.
26/09/2024	C n°29	30	Renouv.
26/09/2024	D n°23	50	Renouv.
30/09/2024	K n°34	30	Renouv.
30/09/2024	C N)32	30	Renouv.
30/09/2024	G n°07	15	Renouv.
03/10/2024	L n°17	15	Renouv.
23/10/2024	A n°44	30	1ère dem.
24/10/2024	J n°42	30	1ère dem.
24/10/2024	Case n°08	15	Renouv.
24/10/2024	D n°31	15	Renouv.
24/10/2024	C n°17	15	Renouv.
28/10/2024	AC n°03	30	Renouv.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération non soumise au vote.

Le Maire
Pierre GOUBET

